MUNICIPALITÉ DE NAMUR

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2027

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale, Greffière-trésorière de ladite municipalité,

QUE conformément à *l'article 148 du Code municipal du Québec,* le conseil de la Municipalité de Namur a adopté, lors de la séance tenue le 9 novembre 2026, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit:

Le lundi 11 janvier à 19 h	Le lundi 12 juillet à 19 h
Le lundi 8 février à 19 h	Le lundi 9 août à 19 h
Le lundi le 8 mars à 19 h	Le lundi 13 septembre à 19 h
Le lundi le 12 avril à 19 h	Le mardi 12 octobre à 19 h
Le lundi le 10 mai à 19 h	Le lundi 8 novembre à 19 h
Le lundi le 14 juin à 19 h	Le lundi 13 décembre à 19 h

Donné à Namur, ce 11e jour de novembre 2026

Marie-Pier Lalonde Girard, D.M.A
Directrice générale, Greffière-trésorière